

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2025-07

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret en Conseil d'État précisant le titre II (article 14 à 17) de la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 afin d'accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France;

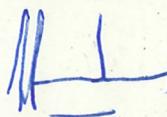
En ayant délibéré lors de sa séance du 13 février 2025,

Émet un avis favorable sur le projet de décret.

Fait le 13 février 2025.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Martin LANDAIS